



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 065-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.78

Déposée le : 15.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, PSA) (porte-parole)
Dumermuth (Thun, PS)
Gasser (Bévilard, PSA)
Egger (Hünibach, PS)
Binggeli (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 707/2022 du 29 juin 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Compenser l'actuelle hausse du prix de l'essence par une incitation financière pour les transports publics

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de donner la possibilité à la population d'avoir accès à un bon pour les transports publics bernois, payé par le canton ;
2. de s'engager auprès des CFF et des communes pour que des places de parc type « Park & Ride » soient disponibles à tarif réduit durant une durée limitée dans le temps ;
3. de s'engager auprès des cantons voisins et de la Confédération pour un soutien comparable au-delà de la frontière cantonale.

Développement :

Depuis quelques semaines le prix de l'essence grimpe en flèche. Le litre d'essence dépassait les 2.40 francs cette semaine dans certains endroits et certain·e·s estiment qu'il pourrait atteindre 3 francs.

Certains pays envisagent ou appliquent une subvention directe pour compenser l'augmentation du prix de l'essence. En France par exemple, le premier ministre a décidé le 12 mars 2022 une remise de 15 centimes par litre de carburant subventionnée par l'Etat. Une question dans ce sens a également été déposée au Conseil national par le valaisan Sidney Kamerzin (Le Centre) : il demande si le Conseil fédéral prévoit « des mesures pour soulager les familles et l'économie, comme une baisse des impôts et taxes sur les carburants ? ».

Cette hausse conséquente et rapide du coût de l'essence peut en effet avoir un impact non négligeable et direct sur le pouvoir d'achat de certaines personnes. Une partie de la population au revenu faible ou modéré peut avoir des difficultés à y faire face.

Cependant, les propositions de soutien étatique direct à la pompe comme appliqué en France ou proposé en Suisse ne sont pas une solution durable. Néanmoins, et pour soulager la population particulièrement touchée, une compensation indirecte en soutenant directement les alternatives plus écologiques est une solution d'avenir, plus durable et écologique, et en accord avec les objectifs climatiques du canton et de la Suisse.

La mobilité ne peut être réservée aux riches. Il est important de prendre en compte les difficultés financières qu'engendre cette hausse du coût de l'essence en apportant des compensations via un soutien aux alternatives au transport individuel motorisé.

Le canton pourrait octroyer à chaque habitant·e du canton qui en ferait la demande, un bon individuel pour les transports publics sur son territoire, par exemple à hauteur du coût d'un abonnement demi-tarif annuel (185 francs). Les bénéficiaires auraient le choix de la manière d'utiliser ce bon pour les transports publics, soit en obtenant un abonnement demi-tarif, soit en remboursant directement les trajets personnels. Un tel soutien serait équitable car tout le monde en bénéficierait. Il favorise les moyens de transports moins polluants, les transports publics bernois et il soutient directement le pouvoir d'achat des personnes affectées (et donc même l'économie). Pour que les régions qui sont moins bien desservies en transport public puissent également pleinement profiter d'un tel soutien, il s'agira de trouver des solutions type « Park & Rail » (place de stationnement à proximité d'une gare reliée au réseau de transport public) en nombre suffisant et éventuellement à tarif réduit pour une durée limitée.

Durant la pandémie de COVID-19, nous avons pu nous rendre compte de l'utilité d'un soutien étatique direct et ciblé pour compenser une perte financière importante et des millions ont été dépensés en soutien aux entreprises notamment. Il est temps et pertinent de soutenir également la population directement face à la hausse du prix de l'essence en favorisant les alternatives au transport individuel motorisé.

Réponse du Conseil-exécutif

Conformément aux articles 34 et 31a de la Constitution du canton de Berne, le Conseil-exécutif soutient et encourage le recours aux transports publics. La Stratégie cantonale de mobilité globale concrétise ce mandat constitutionnel en proposant les axes de solution suivants en matière de planification des transports : « éviter l'augmentation du trafic », « transférer le trafic » (au profit des transports publics et de la mobilité douce) et « gérer harmonieusement le trafic restant ». Le canton veille ainsi à proposer une offre de transports publics (TP) attractive. En mars 2022, le Conseil-exécutif a approuvé des indemnités à hauteur de 286,3 millions de francs pour l'année d'horaire en cours. Il soutient en outre les transports publics en octroyant d'importantes subventions d'investissement aux entreprises de transport.

Le Conseil-exécutif estime néanmoins qu'une réduction supplémentaire du coût de la mobilité, comme proposé par les motionnaires, n'est pas la mesure appropriée pour compenser la hausse du prix de l'essence et encourager davantage le recours aux TP. À l'heure actuelle, environ 43 % du coût des TP bernois sont déjà pris en charge via des indemnités publiques. Une nouvelle réduction de ce coût selon le principe de l'arrosoir, par exemple via l'octroi généralisé de bons d'une valeur équivalente à un abonnement demi-tarif annuel, ne garantit pas que ces bons seront effectivement convertis en abonnements demi-tarif. À supposer que ce soit le cas, il

sera impossible de vérifier l'utilisation de ces abonnements. On ne peut exclure qu'un abonnement obtenu gratuitement reste finalement inutilisé. La charge financière sera toutefois la même pour le canton, que l'objectif d'une telle mesure soit atteint ou pas. Par ailleurs, opter ou non pour les transports publics n'est pas une simple question de coûts pour les usagers et usagers : souvent, l'attractivité de l'offre disponible joue un rôle tout aussi déterminant.

Dans une perspective plus globale, le Conseil-exécutif tient à signaler que les aspects socio-politiques abordés par les motionnaires font déjà l'objet de différentes mesures, par exemple les prestations circonstanciées de l'aide sociale, les prestations complémentaires de l'assurance-invalidité, les subsides de formation ou encore les réductions des primes d'assurance-maladie. Tous ces instruments permettent d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés financières et sont donc particulièrement affectées par les hausses du prix du carburant.

Il convient en outre de mentionner que la pandémie de coronavirus continue à peser fortement sur la situation financière du canton, mais aussi sur celle des communes et des entreprises de transport. Pour l'année en cours, les TP subissent une fois encore un manque à gagner de plusieurs dizaines de millions de francs. Cela signifie que des indemnités supplémentaires doivent être versées. Malgré la forte baisse de rendement, le secteur des TP a décidé de ne pas ajuster les prix à compter de décembre 2022 afin de ne pas augmenter le coût des TP.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit quant aux propositions des motionnaires :

1. Selon une estimation sommaire, l'octroi d'un bon pour les transports publics, par exemple à hauteur du coût d'un abonnement demi-tarif annuel (185 francs), à chaque habitante et habitant du canton de plus de 18 ans entraînerait des dépenses d'un montant de 160 millions de francs. Cela correspond presque aux deux tiers des indemnités versées en faveur des TP pour l'année 2022. Même en supposant que seule la moitié de la population ferait une demande de bons, à savoir les usagers et usagers réguliers, une dépense d'environ 80 millions de francs n'est pas envisageable au vu des éléments susmentionnés et de la situation financière actuelle du canton.
2. Dans le cadre de la promotion des transports publics, le canton participe déjà au financement des places de parc type « Park & Ride » et « Bike & Ride » ainsi que des plateformes de correspondance. Depuis des années, il joue ainsi un rôle actif dans le domaine de la mobilité combinée. Étant donné que la situation financière des communes bernoises et des entreprises de transport actives dans le canton de Berne est déjà mise à rude épreuve par la pandémie de coronavirus et sachant que la réduction des tarifs des places de parc type « Park & Ride » n'offre pas de rapport coût-bénéfice positif en l'espèce, le Conseil-exécutif recommande de renoncer à cette mesure. Cette position se justifie également par le fait qu'un ajustement des tarifs « Park & Ride » remettrait en question l'indépendance économique des sociétés exploitantes.
3. Pour les raisons susmentionnées, le Conseil-exécutif considère que les mesures proposées ne seraient ni efficaces, ni financiables et estime donc qu'il n'est pas judicieux de s'engager en leur faveur auprès de la Confédération et des cantons voisins.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose de rejeter la présente motion.

Destinataire
– Grand Conseil